

RENOUVELLEMENT DE PASSEPORT POUR PERSONNE MINEURE



Rendez-vous le : / /

A : H au Pôle des Solidarités de TESSY BOCAGE

LA PRESENCE DE LA PERSONNE MINEURE EST OBLIGATOIRE

1^{ère} Etape : Faire une pré-demande sur le site ANTS, ou si vous n'avez pas d'accès internet, il est possible de contacter Mme SARASIN Juliette, au Pôle des Solidarités au 02.61.67.78.57 pour un rendez-vous.

2^{ème} Etape : Liste des pièces à fournir pour le dépôt du dossier

- Numéro de pré-demande au QR Code obtenu lors de votre démarche en ligne
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Carte d'identité de la personne mineure et de son responsable, en cas de garde alternée, les pièces d'identité des 2 parents.
- Timbre fiscal d'une valeur de 42€ pour les 15-18 ans et 17€ pour les moins de 15 ans
- L'Original d'un justificatif de domicile de moins de 1 an de votre choix :
 - ↳ Facture de téléphone (y compris téléphones mobiles)
 - ↳ Facture d'électricité ou de gaz ou d'eau
 - ↳ Quittance de loyer (d'un organisme social ou d'une agence immobilière)
 - ↳ Avis d'imposition ou certificat de non-imposition
 - ↳ Justificatif de taxe d'habitation
 - ↳ Attestation ou facture d'assurance du logement
 - ↳ Relevé de la CAF mentionnant les aides liées au logement (APL)
 - ↳ Justificatif de domicile des 2 parents en cas de garde alternée.

Si vous n'avez de justificatif à votre nom, fournir l'attestation sur l'honneur de l'hébergeant l'original de sa pièce d'identité.

• Une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois, si le passeport ou la carte d'identité sont périmés depuis plus de 5 ans.
Si votre commune de naissance est inscrite sur COMEDEC, l'acte de naissance n'est pas à fournir.

- Jugement de divorce des parents, le cas échéant
- Ancien passeport
- En cas de perte ou de vol, se munir de la déclaration

Le passeport est valable 5 ans

Retrait par le responsable légal au Pôle des Solidarités, sans rendez-vous aux horaires d'ouverture (du Mardi au Vendredi de 9h à 12h30 et le Samedi de 9h à 12h)